



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

A la session régulière du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le huitième jour du mois de février 2012 à 19hres au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs et Mesdames: Jean-Pierre Provost, Daniel Laurin, Louis Laurier, Suzanne Fortin et Karine Tassé.

Madame Denise Miller, conseillère est absente (motif personnel).

Formant tous quorum sous la présidence de Mme Évelyne Charbonneau, mairesse.

Mme Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire trésorière, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 19 heures, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la session.

- 1- Adoption de l'ordre du jour.
- 2- Ratification du procès-verbal de la session ordinaire du 11 janvier 2012.
- 3- Ratification des déboursés.

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4- Renouvellement du contrat d'assurance pour l'année 2012.

AFFAIRES NOUVELLES

- 5- Correspondance.
 - Subvention de 78 188 à Barrett Xplore pour le déploiement d'un réseau internet à haute vitesse, via la technologie satellitaire.
- 6- Facture changement revêtement de la maison des jeunes (2 750.00 plus taxes).
- 7- Dépôt du règlement (2011)-100-6 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 et visant la modification des aires d'affectation commerciale artérielle (CA), industrielle(1) et extraction (EX) ainsi que la limite de périmètre d'urbanisation du secteur St-Jovite. Dépôt du projet de règlement (2011)-100-8 modifiant le plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions. Dépôt du règlement (2011)-100-7 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à la densité d'occupation des aires d'affectation « Villégiature (V). Dépôt du projet de règlement (2012)-100-9 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux tours de télécommunications.
- 8- Mise aux normes de (4) APRIA du service incendie.
- 9- Demande de prolongation du délai pour la modification du règlement d'urbanisme suite à la modification du schéma d'aménagement de la MRC
- 10- Mandat à un urbanisme pour la rédaction des règlements en concordance au schéma d'aménagement de la MRC.
- 11- Demande de la Résidence Vallée de la Rouge, ménage de la salle lors de la location du 11 février prochain.
- 12- Mandat à un ingénieur pour compléter le formulaire/Stratégie d'économie d'eau.
- 13- Achat d'équipement de protection pour employé (jambières de bûcheron, gants etc.).
- 14- Demande de subvention programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).
- 15- Demande de Du Coq à l'Âne des Laurentides, installations d'une pancarte touristique.
- 16- Inscription formation secourisme en milieu de travail et RDD (2 employés).

- 17- Formation les documents d'appel d'offres, coût 298.94\$ + 1 gratuit (2 employés) le 2 mai 2012 à St-Jérôme.
- 18- Désignation de l'officier municipal responsable de l'application des règlements de contrôle intérimaire de la MRC.
- 19- Varia :
- 20- Période de questions.
- 21- Levée de la session.

RÉSOLUTION 14-12
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Laurin et résolu.

Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié. Report du point 10 à la séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 15-12
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2012

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que la secrétaire soit exempte de la lecture du procès-verbal de la session ordinaire du 11 janvier 2012, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture.

De plus que le procès-verbal du 11 janvier 2012 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions 01-2012 à 13-12 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 16-12
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au Conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 4655 à 4699 inclusivement pour un montant de 77 829.05\$ et des comptes à payer au 08/02/2012 au montant de 4 478.32\$, ainsi que des chèques de salaire numéros 1053 à 1090 inclusivement pour un montant de 12 719.28\$.

Il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

COMPTES PAYÉS À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
4655	Association des Directeurs Municipaux du Québec	Formation appel d'offres Abonnement annuel 2012	1 414.21 \$
4656	Bell Mobilité	Cellulaires janvier 2012	98.32 \$
4657	Bibliothèque d'Huberdeau	Subvention 2012	3 400.00 \$
4658	Buro Plus Martin	Papier, cartouches fax et imprimante, classeur, stylos, marqueurs, relieur, etc.	1 075.27 \$
4659	Clinique vétérinaire Mont-Tremblant	Euthanasie	74.05 \$
4660	Comité des Loisirs d'Huberdeau	Subvention entretien patinoire 2011-2012	4 000.00 \$
4661	La Croix-Rouge	Contribution annuelle 2012	150.00 \$

4662	Desjardins Sécurité Financière	Assurance collective janvier 2012	769.91 \$
4663	Fédération Québécoise des Municipalités	Cotisation annuelle 2012	722.20 \$
4664	Leduc Alain	Frais déplacement	394.21 \$
4665	Québec Municipal	Service internet adhésion annuelle 2012	182.28 \$
4666	Recyc-Québec	Étude du dossier de candidature au programme «ICI ON RECYCLE»	80.48 \$
4667	La Coop Fermes du Nord	Huile à chauffage, diesel	6 049.72 \$
4668	Bell Canada	Téléphone caserne 81.25 \$ Téléphone hôtel de ville 435.79 \$ Téléphone garage 94.37 \$ Téléphone station de pompage 81.25 \$	692.66 \$
4669	Construction Stéphane Dagenais	Revêtement maison des jeunes	12 816.56 \$
4670	CRSBP des Laurentides	Contributions 2012	5 043.15 \$
4671	Équipement de bureau Robert Légaré	Contrat de service photocopieur	91.99 \$
4672	Fédération Québécoise des Municipalités	Frais de transport (dicom)	60.40 \$
4673	Groupe AST (1993) Inc.	Mutuelle de prévention janvier 2012	71.86 \$
4674	Groupe Ultima Inc.	Assurances 2012	24 180.00 \$
4675	Ménage Tremblant. Net	Ménage hôtel de ville et salle municipale décembre et janvier 2012	2 681.48 \$
4676	Ministre des Finances	Vente par shérif matricule 1492-87-6532	1 000.00 \$
4677	La Coop Fermes du Nord	Huile à chauffage	2 742.99 \$
4678	SSQ, Société d'assurance-vie Inc.	Régime de retraite décembre 2011	1 139.31 \$
4679	Toilettes Québec	Location toilette patinoire du 28/12/11 au 25/01/12	172.46 \$
4680	Charbonneau Evelyne	Frais de repas	61.75 \$
4681	Équipement de bureau Robert Légaré	Cartouche d'encre timbreuse	136.77 \$
4682	Hydro-Québec	Électricité patinoire	80.58 \$
4683	Labrosse Stéphane	Remboursement assurance-emploi 2011	6.08 \$
4684	Jean Miller Location Inc.	Sel à glace	4 418.70 \$
4685	Maurice Guylaine	Remboursement assurance-emploi 2011	68.07 \$
4686	Maurice-Trudel Karine	Remboursement assurance-emploi 2011	44.27 \$
4687	Charlebois Guylain	Visites & analyses d'eau station de pompage janvier 2012	300.00 \$
4688	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location de poteaux	557.08 \$
4689	Maurice Guylaine	Frais déplacement	36.40 \$
4690	M.R.C. des Laurentides	Constat	10.00 \$
4691	La Coop Fermes du Nord	Diesel, huile à chauffage	2 943.59 \$
4692	Station Pierre Brosseau	Essence, huile	62.25 \$
1053-1090	Employés	Salaires janvier 2012	12 719.28 \$
TOTAL			90 548.33 \$

COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
4693	Les Bois Rond	Sablage des chemins	310.43 \$
4694	Camion Freightliner Mont-Laurier	Changer valve et réparer fan du moteur	1 712.75 \$
4695	Chauffage Laurentien 2000 Inc.	Réparer chauffage garage municipal	278.13 \$
4696	Côte Alain	Remboursement facture bouchon réservoir à essence	89.76 \$
4697	Les Machineries St-Jovite Inc.	Chaînes, maillon de raccord, compresseur	436.19 \$
4698	Matériaux R. McLaughlin Inc.	Bois 2 X 10, guenilles	41.59 \$
4699	Visa Desjardins	Réparer GMC 5500, diesel, essence, timbres	1 609.47 \$
TOTAL			4 478.32 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 17-12

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE POUR L'ANNÉE 2012

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Provost et résolu.

Que le conseil autorise le renouvellement du contrat d'assurance de la municipalité pour l'année 2012 avec la Mutuelle des municipalités du Québec et le paiement de la facture de renouvellement à l'ordre du Groupe Ultima inc. au montant de 24 180\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 18-12

FACTURE CHANGEMENT DU REVÊTEMENT DE LA MAISON DES JEUNES

ATTENDU QUE l'entrepreneur ayant effectué le changement du revêtement extérieur à la maison des jeunes à également procéder au changement du revêtement extérieur de la toilette située à proximité de la maison des jeunes;

ATTENDU QUE ces travaux n'étaient pas inclus dans le contrat octroyé;

ATTENDU QUE nous avons reçu une facture de 2 750.00\$ plus taxes pour ces travaux lesquels n'étaient pas prévus dans nos prévisions budgétaires;

ATTENDU QUE malgré ceci nous sommes satisfaits des travaux exécutés;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

De payer la moitié du montant réclamé, soit un montant de 1 375.00\$ plus taxes soit un total de 1 566.47\$. Le budget nécessaire à combler cette dépense sera pris à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 19-12

DÉPÔT DES RÈGLEMENTS (2011)-100-6, (2011)-100-7 ET DES PROJETS DE (2011)-100-8, (2011)-100-9 DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT

Il est proposé par Mme la conseillère Karine Tassé et résolu.

Que le conseil confirme le dépôt d'une copie des règlements (2011)-100-6 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 et visant la modification des aires d'affectation commerciale artérielle (CA), industrielle(1) et extraction (EX) ainsi que la limite de périmètre d'urbanisation du secteur St-Jovite, le dépôt du projet de règlement (2011)-100-8 modifiant le plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions le dépôt du règlement (2011)-100-7 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à la densité d'occupation des aires d'affectation « Villégiature (V), ainsi que le dépôt du projet de règlement (2012)-100-9 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux tours de télécommunications.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 20-12

MISE AUX NORMES ET RÉPARATION DE 4 APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE INCENDIE

ATTENDU QU' en 2011 il avait été convenu de procéder à la mise aux normes d'une partie de nos appareils de protection respiratoire (4);

ATTENDU QU' au lieu de procéder à la mise aux normes, nous avons fait l'acquisition de 3 nouveaux appareils usagés;

ATTENDU QU' il y aurait encore 3 appareils nécessitant une mise aux normes et un requérant des réparations.

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil autorise la mise aux normes de 3 APRIA au coût approximatif de 750\$ chacun, ainsi que la réparation d'un appareil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 21-12

DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI POUR APPORTER LES MODIFICATIONS À NOTRE RÉGLEMENTATION D'URBANISME SUITE À LA MODIFICATION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC

ATTENDU QUE les procédures de modification de notre réglementation afin de faire concorder notre réglementation d'urbanisme au règlement 256-2011 du schéma d'aménagement de la MRC et relatif aux antennes et aux tours de télécommunication ne sont pas entamées;

ATTENDU QUE la date limite pour adopter des règlements de concordance est le 12 mars 2012;

ATTENDU QUE des appels d'offres ont été faits auprès d'urbanistes pour la rédaction des règlements de concordance et que nous sommes en attente d'une réponse de la part de ceux-ci;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire de nous accorder un délai pour adopter les règlements de concordances nécessaires, afin de rendre notre réglementation municipale conforme au règlement 256-2011 de la MRC des Laurentides.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 22-12

DEMANDE DE LA RÉSIDENCE VALLÉE DE LA ROUGE ENTRETIEN DE LA SALLE

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de la Résidence Vallée de la Rouge pour effectuer eu même le nettoyage de la salle après leur activité de levée de fond du 11 février 2012.

ATTENDU QUE la politique de la municipalité est que le ménage doit être fait par la personne ayant obtenu le contrat d'entretien, du au fait qu'auparavant les travaux n'étaient pas fait convenablement.

ATTENDU QUE présentement les organismes n'ont aucun frais à déboursier pour la location de la salle et qu'ils ne doivent assumer que les frais d'entretien de 100\$.

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par M. le conseiller Daniel Laurin et résolu.

Que la demande pour effectuer le ménage soit refusée, celle-ci contrevenant à notre politique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 23-12

STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU/FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

ATTENDU QUE dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable, les municipalités ayant un réseau de distribution d'eau potable ont jusqu'au 1^{er} avril 2012 pour compléter et transmettre le formulaire de l'usage de l'eau potable;

ATTENDU QUE cette stratégie a pour objectifs principaux la réduction de la production moyenne d'eau par personne (au moins 20%) et la réduction du taux de fuites pour l'ensemble des réseaux d'aqueduc de 20% du volume d'eau distribué;

ATTENDU QUE pour ce faire, cinq mesures doivent être adoptées par les municipalités afin d'être admissibles à l'aide financière pour les projets d'infrastructures d'eau d'ici avril 2017;

ATTENDU QUE pour le 1^{er} avril 2012, les municipalités auront à réaliser un état de la situation et un plan d'action. Elles devront adopter une réglementation municipale interdisant le gaspillage d'eau potable ainsi qu'un bilan de l'usage de l'eau et un programme de détection et de réparation de fuites si le bilan produit démontre un taux de fuites supérieur à 20% ou à 15 mètres cube par jour par kilomètre de conduite;

ATTENDU QUE le fait de compléter le formulaire de l'usage d'eau potable permet de réaliser l'état de la situation, le plan d'action ainsi que le bilan;

ATTENDU QU'afin de compléter ledit formulaire nous devons avoir recours à des services professionnels;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

Que Monsieur Robert Laurin, ingénieur, soit mandaté pour compléter le formulaire de l'eau potable, tel que requis par la stratégie d'économie d'eau, au coût approximatif maximum de 1 000\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 24-12

ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION POUR LES EMPLOYÉS

Il est proposé par Mme la conseillère Karine Tassé et résolu.

Que le conseil autorise l'achat de l'équipement de protection nécessaire à la protection des employés municipaux (jambières de bûcheron, gants, casques etc.), ceci afin de nous conformer à notre plan de prévention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 25-12

DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Provost et résolu.

Qu'une demande de subvention de 75 000\$ soit faite dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal pour des travaux de reconstruction (asphaltage, pose de ponceaux, creusage de fossé, épandage de gravier, nivelage) de la chaussée sur le chemin de Rockway Valley.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 26-12

DEMANDE DU COQ À L'ÂNE DES LAURENTIDES, INSTALLATION D'UNE PANCARTE TOURISTIQUE

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Laurin et résolu.

Que suite à la demande reçue du Coq à l'Âne des Laurentides concernant l'installation d'une pancarte touristique à l'entrée du village d'Huberdeau via la 364 en venant du village d'Arundel.

Que le conseil autorise l'installation de la pancarte touristique du Coq à l'Âne des Laurentides face au mur de pierre devant l'hôtel de ville, pour ce faire une, des deux indications du Calvaire devra être retirée, celle carrée. Cependant la municipalité se garde le privilège de retirer celle-ci advenant le cas où elle aurait besoin de cet emplacement pour son utilité personnelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 27-12

INSCRIPTION FORMATIONS SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL ET RDD

Il est proposé par Mme la conseillère Karine Tassé et résolu.

Que le conseil autorise l'inscription de M. Alain Côté et de M. Eric Durand à la formation secourisme en milieu de travail qui se tiendra les 14 et 15 mai à St-Antoine (formation gratuite, subventionnée) et à la formation sur les résidus domestiques dangereux qui se tiendra le 30 mai 2012 à St-Faustin-Lac-Carré, les frais d'inscription (à confirmer) sont à la charge de la municipalité, les frais de déplacement et de repas sont remboursables sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 28-12

INSCRIPTION FORMATION LES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

Il est proposé par Mme la conseillère Karine Tassé et résolu.

Que le conseil autorise l'inscription de Mme Guylaine Maurice, directrice générale et Mme Karine Maurice-Trudel, directrice générale adjointe à la formation les documents d'appel d'offres qui se tiendra le 2 mai 2012 à St-Jérôme, les frais d'inscription de 298.98\$ par participant (1 remboursable par la MMQ) sont à la charge de la Municipalité, les frais de déplacement et de repas sont remboursables sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 29-12

DÉSIGNATION D'UN OFFICIER MUNICIPAL RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE DE LA MRC

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides a adopté un règlement de contrôle intérimaire # 251-2011 à l'égard des antennes et des tours de télécommunications et que celui-ci est entrée en vigueur le 12 septembre 2011;

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides a adopté un règlement de contrôle intérimaire # 261-2011 relatif au parc linéaire et au corridor aérobique et que celui-ci est entrée en vigueur le 27 janvier 2012;

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau doit désigner un fonctionnaire qui veillera à l'application de ceux-ci sur son territoire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Karine Tassé et résolu.

Que l'officier municipal en bâtiment et en environnement soit désigné comme responsable de l'application des règlements de contrôle intérimaire numéros 251-2011 et 261-2011 sur le territoire de la municipalité d'Huberdeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 30-12

LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que la session soit levée, il est 19h30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guylaine Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau,
Mairesse.